

Communication N° 6 - 2010 au Conseil communal

Séance du 21 avril 2010

**Collège Jules Loth
Réfection de la salle de gymnastique et de ses installations
techniques
Mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage du crédit d'investissement engagé pour la réfection de la salle de gymnastique et de ses installations techniques ainsi qu'à la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux du Collège Jules Loth en référence au Préavis N°7 - 2008.

Le décompte final est le suivant :

• Crédit d'investissement accordé	CHF	1'270'000.00
• Total des dépenses	CHF	1'193'330.50
• Subvention pour le paratonnerre de l'assurance ECA	CHF	963.00
• Economie	CHF	77'632.50

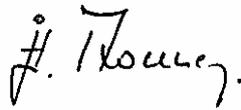
Tenant compte de la subvention de l'ECA, le coût net des travaux à charge de notre collectivité s'élève à CHF 1'192'367.50.

La mise en concurrence des entreprises, conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics, les mesures d'économies décidées en cours de travaux et l'absence d'imprévus, ont permis de trouver les moyens de baisser le montant devisé des travaux et de financer le remplacement des vitrages, programmé lors d'une prochaine étape, pour un montant de CHF 57'392.00, par le même crédit.

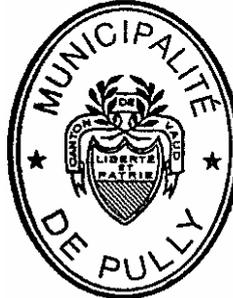
Le total des dépenses sera amorti sur une période de 30 ans, dès le 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, la somme de CHF 39'745.60 sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement chaque année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Jean-François Thonney



La secrétaire



Corinne Martin

Pully, le 21 avril 2010